

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 27 FEVRIER 2013

RYTHMES SCOLAIRES DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MISE EN PLACE

Le but de cette réforme est de réduire la concentration du temps d'enseignement pour faciliter les apprentissages scolaires. La nouvelle semaine scolaire comprendra toujours 24 heures d'enseignement sur quatre jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi et une demi-journée le mercredi matin ou en demandant une dérogation, le samedi matin.

Les cinq matinées de cours interviendront de 8h30 à 11h30. Les trois heures de cours libérées par la demi-journée supplémentaire seront remplacées en après-midi entre 13h00 et 16h30 par des activités pédagogiques complémentaires (aide personnalisée avec les enseignants) ou des temps d'activités périscolaires (de la responsabilité de la commune). Le choix en après midi des neuf heures de cours, d'1h30 d'activité pédagogique et des trois heures d'activités périscolaires entre 13h00 et 16h30 sera décidé en concertation entre la commune, les enseignants et les parents d'élèves. La municipalité avec les parents et les enseignants doit aussi organiser le temps scolaire et le projet éducatif territorial qui permettra d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent. Cela permettra d'assouplir les règles d'encadrement au niveau des activités périscolaires. Les activités périscolaires seront financées par la commune, des intervenants extérieurs devraient permettre aux enfants d'UGNY des activités culturelles, sportives, artistiques. Ces activités périscolaires organisées par la commune ne sont pas obligatoires pour les parents. Cette réforme ne peut se faire qu'avec l'accord des parents et des enseignants.

A la réunion du conseil d'école, les avis des représentants des parents étaient partagés aussi une information a été faite par le maire pour tous les parents et il leur a été demandé leur avis sur l'application de cette réforme soit à la rentrée 2013 soit à la rentrée 2014. **Les enseignants étaient majoritairement contre cette application dès cette rentrée**

L'école primaire de la commune est une priorité pour la municipalité. Il a été rappelé aux parents que la municipalité inscrira au budget les moyens financiers pour mettre en route cette réforme. Si la décision est prise pour l'automne 2013 les élus avec les parents et les enseignants essaieraient de créer les conditions pour en assurer la réussite. Il est évident que cette réforme dont les objectifs sont assez unanimement acceptés apportera aux familles et à la commune des difficultés d'adaptation.

Une majorité de communes de l'agglomération a décidé de remettre à 2014 cette réforme. Les élus d'UGNY et ceux de CUTRY craignaient d'avoir plus de difficultés de trouver des intervenants qualifiés à la rentrée 2014.

La réponse des parents à ce questionnaire est le suivant : 17 pour la rentrée 2013, 17 pour la rentrée 2014. 27 parents souhaitent la demi-journée le mercredi et 6 parents le samedi et 1 indifférent. Pour la restauration scolaire le mercredi 8 parents ont prévu de l'utiliser. **Aucune majorité claire ne se dessine sur la date de modification des rythmes scolaires par contre les parents plébiscitent le mercredi matin.**

L'organisation de la semaine entre cours, activités pédagogiques complémentaires, temps d'activités périscolaires **pourrait se faire selon une proposition de ce type** : 8h30-11h30 cours, 11h30 -13h 15 pause, 13h15 -15h30 cours, 15h30-16h30 activités éducatives (avec des intervenants extérieurs) ou activités pédagogiques (avec les enseignants). On peut aussi imaginer de permuter en après midi les activités qui seraient alors de 13h15 à 14h15 et les cours de 14h15 à 16h30. Seul le vendredi les enfants seraient libérés à 15 h 30 (avec possibilité d'accueil périscolaire de 15 h 30 à 16 h30).

Deux difficultés apparaissent dans la mise en place de cette réforme dès 2013 :

- La nécessité d'une volonté des enseignants des élus et des parents de tout mettre en œuvre dans les meilleurs délais sur la recherche de solutions appropriées aux enfants de la commune, cela ne semble pas tout à fait le cas.

- Du temps pour s'assurer que les créneaux prévus pour les activités périscolaires soient bien occupés par des intervenants extérieurs et pour cela il aurait été nécessaire de nous donner la possibilité de répondre jusqu'à la fin du mois de mai et non pas en mars.

Aussi le conseil municipal persuadé que c'est une bonne réforme pour les enfants et qui était prêt à l'appliquer dès 2013 majoritairement **décide que la réforme sera appliquée à la rentrée 2014**, excepté s'il lui est donné le temps de remettre au mois de mai sa réponse.

Il propose qu'avec la commune de Cutry une commission soit créée rapidement comprenant des élus, enseignants, parents d'élèves pour réfléchir dès maintenant à l'application de cette réforme. Une expérimentation d'activité périscolaire peut être envisagée dès la rentrée 2013.

DELEGATION DE SERVICE D'ASSAINISSEMENT - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Une seule liste a été déposée auprès de Monsieur le Maire : Président R. Bourguignon

Titulaires : BOUILLÉ Roland, HANUS Jean-Jacques, SCHMITZ Alain - Suppléants : RAVASIO Jean-Louis, DESMAZURE Dominique, BRANCALEONI Alain. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la liste proposée.

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2012

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif eau 2012 du maire présenté par le premier adjoint Roland BOUILLÉ et accepte le compte de gestion du perceuteur.

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	11863,99 €	32502,92 €
Recettes	37235,40 €	15813,62 €
Résultat 2012	+25371.41 €	-16689,30 €

Soit un excédent total de 8682,11 €.

BUDGET PRIMITIF EAU 2013

Le conseil municipal accepte ce budget primitif eau 2013 présenté par le maire en équilibre :

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	28197,96 €	43964,35 €
Recettes	28197,96 €	43964,35 €

Les travaux d'un montant de 19 732 € prévus pour 2013 sont Le remplacement de 10 branchements en plomb (il restera 10 branchements en plomb sur les 76 qui donneront lieu à une dernière tranche en 2014).

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif assainissement 2012 du maire présenté par le premier adjoint Roland BOUILLÉ et accepte le compte de gestion du perceuteur.

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	20038,28 €	11542.52 €
Recettes	21005,05 €	27870,85 €
Résultat 2012	+921,77 €	+16328,31 €

Soit un excédent total de 17 250,08 €.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013

Le conseil municipal accepte ce budget primitif assainissement 2013 présenté par le maire en équilibre :

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	22 722,60 €	39620,35 €
Recettes	22 722,60 €	39620,35 €

En 2013 les travaux prévus sont la mise en conformité de l'assainissement autonome des vestiaires du terrain de football. La nouvelle réglementation sur les assainissements non raccordés à une station d'épuration nous oblige à ces travaux.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012 :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif commune 2012 du maire présenté par le premier adjoint Roland BOUILLÉ et accepte le compte de gestion du percepteur.

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	295 317,70 €	252 565,63 €
Recettes	429 684,77 €	194 679,67 €
Résultat 2012	134 367,07 €	-57 885,96 €

Soit un excédent total de 76 481,11 €. La dette peu importante pour notre commune a aussi été remboursée à hauteur de 5 958 €. Les principales opérations de travaux de ce programme 2012 étaient les suivantes :

- L'aménagement sécuritaire route de Beuveille et Cutry et près de l'école pour un montant de 105 295,06 € (subventions obtenues du conseil général de Meurthe et Moselle et de l'Etat pour un montant de 48928 €, un solde de 3000 € sera obtenu sur 2013) ;
- L'acquisition de matériel (rideaux pour l'école, matériel pour les pompiers, chaudière aux logements, four au périscolaire, frigo à la salle communale) pour 9625,91 € ;
- Les travaux de rues en particulier la rue d'Ermigny, l'impasse de la Croix Ste Agathe et une réfection partielle du chemin de Praucourt pour un montant de 32768,91€ ;
- Travaux communaux divers pour un montant de 7562,06 € (dont un nouveau columbarium au cimetière pour un montant de 4700 €)
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public pour 4245,61 € (travaux de remplacement de 44 lampes et 6 armoires permettant une réduction des coûts et un éclairage public de meilleure qualité). La dépense totale est 32 148 € et a été lissée sur 8 ans.
-

Le total des travaux s'élève à 139 472 € HT pour un montant de subventions de 80544,50 €. Les autres recettes permettant de financer ces travaux ont été la récupération de la T.V.A sur les travaux 2011 pour 28 386 €, la TLE pour 2184 €, l'excédent 2011 pour 54446 € et l'autofinancement communal pour le solde. L'année 2012 a donc permis un excédent de 76 481,11 € qui aidera à financer les investissements 2013.

CREATION POSTE CAE CUI

L'adjoint aux travaux R. BOUILLÉ propose au conseil municipal l'embauche sur une période de six mois d'un CAE initial. Le nombre d'heures hebdomadaires de travail prévu est de 20 heures et la participation de l'Etat est de 70%. Le besoin justifiant cette embauche correspond aux tâches suivantes : entretien des espaces verts et entretien des bâtiments communaux. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer le contrat.

DENEIGEMENT PAR UN EXPLOITANT AGRICOLE

Le maire propose au conseil municipal de faire déneiger les rues de la commune par un agriculteur M. C. SAUVAGE de Doncourt-Les-Longuyon. Un accord de principe avait été obtenu de M. Sauvage depuis 2011. L'agriculteur interviendra à la demande du maire avec son tracteur équipé d'une lame

de raclage arrière et ce pour un coût de 53.82 € TTC l'heure. Le conseil municipal accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer la convention de déneigement avec l'exploitant agricole.

POSTE POUR CENTRE DE LOISIRS

L'adjointe aux affaires scolaires V. Chanteur rappelle que Mme C. TREFAUT a accepté de refaire la formation BAFD, elle sera amenée à faire des formations pratiques et théoriques pendant les centres de loisirs. La municipalité devra embaucher pour ces centres de loisirs un personnel de remplacement. Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour embaucher le personnel nécessaire à ces remplacements.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE 3 STATUES

Le maire présente au conseil municipal, la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, concernant la restauration des trois sculptures de Saint Roch, Saint Eloi et Saint Nicolas dont la commune est propriétaire. Le devis réalisé par Mme Claire DARD le moins disant s'élève à 6267,04 euros T.T.C. Une subvention de 30 % du montant subventionnable H.T de 5240 € sera octroyée par l'Etat, soit 1572 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord pour l'exécution des travaux, inscrit la dépense au budget et demande la subvention de 30 % accordée par l'état.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Des travaux importants sont prévus en 2013 en particulier l'aménagement de la rue de Fontigny et de la Source. Les versements des subventions et du FCTVA interviendront certainement après la fin de ces travaux. Le financement de ces travaux nécessitera l'ouverture d'une ligne de trésorerie temporaire d'un montant maximum de 40000 €. Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour la réalisation et la signature de cette ligne de trésorerie d'un montant maximum de 40000 €.

CONVENTION VENTE DE RESINEUX

L'office National des Forêts a sollicité la commune pour une opération d'exploitation et vente groupée. Les lots concernés sont des résineux dans les parcelles 2-3-5 pour un volume de 180 m3 de bois d'œuvre et de 60 m3 de bois d'industrie. Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer cette convention.

ATESAT - Convention 2013 entre l'Etat/DDT54 et la commune d'UGNY

En application de la loi du 11/12/2001 et du décret du 27/09/ 2002 et considérant que notre commune a été déclarée éligible pour 2013 à l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de **Solidarité** et d'**Aménagement** du **Territoire**, le conseil municipal décide de bénéficier de l'ATESAT pour la Mission de Base et la Mission Complémentaire, approuve la convention présentée prenant effet au 1^{er}/01/2013 et pour une durée d'un an, autorise le maire à signer la dite Convention.